



République Française
Département de la Moselle

DECISION 2026-91

Vu la délibération n° 6 du Conseil communautaire en date du 9 avril 2026 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu les crédits inscrits au budget,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

DECIDE

Article 1 :

Le marché de fourniture, de remplacement et de paramétrage des appareils de télégestion de marque Sofrel, dans le cadre du service public communautaire de l'assainissement collectif, est conclu avec la Société SADE - 23, chemin de la petite Ile CS 52009 - 57054 Metz Cedex 02, pour un montant de 42 453 € H.T..

Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 1^{er} juillet 2026

Le Président
Roland BALCERZAK



